

**MAIRIE**

**de**

**CUSY**

330 Montée du Chef-lieu  
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

[mairie@cusy.fr](mailto:mairie@cusy.fr)

[www.cusy.fr](http://www.cusy.fr)

**ARRETE DU MAIRE N° A2024-114 Domaine : Voirie  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RD3 ROUTE D'HÉRY**

Le Maire de la Commune de CUSY,  
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,  
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,  
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,  
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de l'entreprise Sté EUROVIA ANNECY - représentée par Madame DONDA Perrine, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 09/07/2024,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer la circulation des véhicules, **en agglomération, route d'Héry (plan ci-joint)**, en vue de réaliser un trottoir et de sécuriser un carrefour.

**A R R E T E**

**Article 1 : L'arrêté A2024-70 est prorogée jusqu'au 15/08/2024.**

La circulation de tous les véhicules empruntant la route d'Héry (plan-joint), en agglomération, sera alternée par feux tricolores.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera déjà mise en place par l'entreprise Sté EUROVIA ANNECY – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex.

**Article 3 :** La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier et les dépassements y seront interdits quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

**Article 4 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, sur une longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

**Article 5 :** La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30 jusqu'à 8h30 au matin.

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de la Société EUROVIA ANNECY,
- CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 09 juillet 2024  
Le Maire,  
Patricia MERMOZ

